

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. EN CE QUI CONCERNE L'OBJET, LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET SERVICE ONT POUR OBJET DE DÉFINIR LES CONDITIONS DANS LESQUELLES CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES ET LIMOUZI COMMUNICATION PROPOSE, À LA CLIENTÈLE, UNE OFFRE DE SERVICE À L'USAGE ET DE SERVICE-APRÈS-VENTE CONSTITUÉE DE PRESTATIONS RÉALISÉES PAR L'ÉQUIPE DE CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES.

2. L'ACHAT D'UN FORFAIT ET DES PRESTATIONS VAUT ACCEPTATION, PAR LE CLIENT, DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES. TOUTE DÉROGATION OU CONTRADICTION AVEC LES PRÉSENTES QU'ELLE SOIT PORTÉE OU COMMUNIQUÉE À LA CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES PAR TOUT AUTRE MOYEN, EST INOPPOSABLE À LA CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES SAUF ACCEPTATION FORMELLE ET ÉCRITE PAR CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES.

3. LE FAIT QUE CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES OU LE CLIENT NE SE PRÉVALE PAS À UN MOMENT DONNÉ DE L'UNE DES STIPULATIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES NE PEUT ÊTRE INTERPRÉTÉE COMME VALANT RENONCIATION, DE SA PART, À SE PRÉVALOIR ULTÉRIEUREMENT DE L'UNE QUELCONQUE DESDITES STIPULATIONS.

4. EN CE QUI CONCERNE LA DÉFINITION DES PRESTATIONS, ELLE EST DONNÉE À TITRE INDICATIF. LES PRESTATIONS SONT ACCESSIBLES À TOUS LES CLIENTS UTILISANT DES SERVICES ET/OU PRODUITS DE CLINIQUE DU MOBILE.

DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT CLINIQUE DU MOBILE PROPOSE AU CHOIX DU CLIENT UNE OFFRE DE SERVICE À L'USAGE DE RÉPARATION ET SERVICE-APRÈS-VENTE (SAV) D'ASSISTANCE COMME LES PRESTATIONS CITÉES DANS LA LISTE CI-DESSOUS, NON EXHAUSTIVE : DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ, SAUVEGARDE DE DONNÉES, PARAMÉTRAGE DE MOBILE, SYNCHRONISATION D'AGENDA ET RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE, MISE À NIVEAU DU LOGICIEL, RÉPARATION DE MOBILE, REMPLACEMENT DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES, RÉNOVATION EN CAS D'USURE OU DE DÉTÉRIORATION ACCIDENTELLE, FORMATION À L'UTILISATION DE PRODUITS NOVATEURS OU COMPLEXES, VENTE D'ACCESSOIRES LIES A LA TÉLÉPHONIE, FORFAITS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS. CES PRESTATIONS PEUVENT ÊTRE SOUSCRITES SÉPARÉMENT ET ÊTRE COMPLÉTÉES ET/OU MODIFIÉES SUIVANT LES PRODUITS, LES DEMANDES DE CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES ET LES IMPÉRATIFS TECHNIQUES, DE DÉLAI OU DE DISPONIBILITÉ DE PRODUITS, NOTAMMENT DE PIÈCES DÉTACHÉES. CHACUNE DES PRESTATIONS DISPONIBLES SERA PRÉCONISÉE À L'ISSUE D'UN DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ ET FERA L'OBJET, À LA DEMANDE DU CLIENT, D'UNE INFORMATION SUR L'INTERVENTION PROPOSÉE. CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DYSFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DU CLIENT.

LE CLIENT S'ENGAGE À COMMUNIQUER À CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AUX OPÉRATIONS COMME LES IDENTIFIANT, MOT DE PASSE PAR EXEMPLE.

5. EN CE QUI CONCERNE LES CONDITIONS D'INTERVENTION, LES PRESTATIONS SONT RÉALISÉES PAR CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES OU PRESTATAIRE DE SERVICE SUITE AU RÈGLEMENT D'UN ACOMPTE DE 50% MINIMUM DU MONTANT TOTAL DU DEVIS ET À LA VALIDATION DES PRESTATIONS CHOISIES SUITE À LA PRÉCONISATION CHIFFRÉE PRÉSENTÉE AU CLIENT. EN FONCTION DE LA DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'INTERVENTION, DE LA DISPONIBILITÉ DE CONSEILLERS ET TECHNICIENS UNE INTERVENTION IMMÉDIATE OU PRISE DE RENDEZ-VOUS, À TITRE INDICATIF, AU CLIENT, LA COMPLEXITÉ OU LA DURÉE DES INTERVENTIONS VARIANT, À TITRE INDICATIF DE 40 MINUTES SUR PLACE À 35 JOURS POUR LES RÉPARATIONS COMPLEXES ET INHABITUELLES. EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ DE FINALISER L'INTERVENTION POUR DES PROBLÈMES TECHNIQUES OU UNE IMPOSSIBILITÉ DE RÉPARATION (MOBILES HORS SERVICE OXYDÉ, PIÈCES INDISPONIBLES), LE DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ DE 29€ TTC RESTERA DÛ PAR LE CLIENT.

6. EN CE QUI CONCERNE LES PRIX, LES PRESTATIONS DÉCRITES CI-DESSUS SERONT FACTURÉES SELON LA FICHE TARIFAIRES EN VIGUEUR. LES PRIX APPLICABLES S'ENTENDENT TOUTES TAXES COMPRISSES SUR LA BASE DES TARIFS COMMUNIQUÉS AU CLIENT EN EUROS. NOS PRESTATIONS SONT ASSUJETTIES À UNE TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE DE 20%. UNE FACTURE SERA FOURNIE SUR DEMANDE DU CLIENT.

UNE FICHE TARIFAIRES SERA FOURNIE SUR SIMPLE DEMANDE DU CLIENT AYANT SIGNÉ UN DEVIS.

7. EN CE QUI CONCERNE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES DEVIS. À COMPTER DE LA DATE D'ÉMISSION DU DEVIS, LE CLIENT DISPOSE D'UN DÉLAI D'UN MOIS POUR ACCEPTER OU REFUSER LE DEVIS QUI LUI SERA PROPOSÉ. PASSÉ CE DÉLAI ET SANS RÉPONSE DE SA PART, LE DEVIS DEVIENDRA CADUC.

**8. EN CE QUI CONCERNE LA GARANTIE DES RÉPARATIONS. CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES GARANTIE SES PRESTATIONS TROIS (3) MOIS.**

LA GARANTIE CONTRACTUELLE COMMERCIALE COUVRE LA OU LES PIÈCES DÉTACHÉES CHANGÉES LORS DE LA RÉPARATION. IL N'Y AURA AUCUNE GARANTIE DE LA PART DE CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES EN CAS DE MODIFICATION DU MATÉRIEL, ACCIDENT, CHOC, DÉTÉRIORATION VOLONTAIRE, DÉGÂTS CAUSÉS PAR UN LIQUIDE, FEU, HUMIDITÉ, Foudre. AUCUNE GARANTIE NE SERA APPLICABLE EN CAS D'UTILISATION ANORMALE.

LES MOBILES AYANT ÉTÉ DÉJÀ OUVERTS AINSI QUE LES BATTERIES, CONNECTEURS DE CHARGE, TÉLÉPHONES JAILBREAKÉS, FLASHÉS, ROOTÉ OU AVEC UN SYSTÈME NON PRÉCONISÉ PAR LE CONSTRUCTEUR NE SERONT PAS GARANTIS. LES RÉPARATIONS SUITE À UNE DÉSOXYDATION NE SONT PAS GARANTIES COMPTE TENU DU FAIT QUE NOUS NE POUVONS ANTICIPER LE VIEILLISSEMENT D'UN TÉLÉPHONE AYANT SUBI L'INTRUSION D'UN LIQUIDE QUELCONQUE.

EN CAS D'IMMOBILISATION DE L'APPAREIL POUR RÉPARATION, TOUTE PÉRIODE D'IMMOBILISATION DU BIEN D'AU MOINS SEPT (7) JOURS S'AJOUTE À LA DURÉE DE LA GARANTIE QUI RESTAIT À COUVRIR À LA DATE DE LA DEMANDE D'INTERVENTION DU CONSOMMATEUR OU À LA DATE DE MISE À DISPOSITION DU BIEN, SI ELLE EST POSTÉRIEURE À CELLE-CI. LES DÉLAIS D'INTERVENTION ET DE RÉPARATION DÉPENDENT DES DÉLAIS D'APPROVISIONNEMENT DES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA RÉPARATION DE L'APPAREIL.

IL EN RÉSULTE QUE CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES S'ENGAGE À INTERVENIR (SAUF PÉRIODES DE CONGÉS OU CAS DE FORCE MAJEURE) DANS LES DÉLAIS D'INTERVENTION DE QUINZE (15) JOURS, MAIS QU'IL NE PEUT PAS S'ENGAGER SUR LES DÉLAIS DE RÉPARATION.

**9. EN CE QUI CONCERNE LES INTERVENTIONS À DOMICILE, CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES NE FACTURE AUCUN DÉPLACEMENT DANS LE CADRE D'UNE RÉPARATION CEPENDANT DES FRAIS DE 29€ TTC SERONT AUTOMATIQUÉMENT FACTURÉS AU CLIENT SI L'OBJET ÉTAIT IRRÉPARABLE.**

CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES SE RÉSERVE LE DROIT, DANS LE CAS D'UNE INTERVENTION À DOMICILE, ET POUR DES RAISONS TECHNIQUES, DE TERMINER L'INTERVENTION AU SIÈGE 28 RUE ELIE BERTHET 87000 LIMOGES.

**10. EN CE QUI CONCERNE LA RESPONSABILITÉ DE CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES, LE GÉRANT MET EN OEUVRE TOUS LES MOYENS NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DES PRESTATIONS.**

LA RESPONSABILITÉ DE CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES NE PEUT ÊTRE ENGAGÉE EN CAS D'ERREUR DE MANIPULATION, DE DÉLAI DÉPASSÉ OU D'UTILISATION NON-CONFORME DU TERMINAL PAR LE CLIENT. EN PARTICULIER, LA RESPONSABILITÉ DE CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES NE POURRA ÊTRE RECHERCHÉE SI LES INDICATIONS PRÉVUES DANS LA DOCUMENTATION DU CONSTRUCTEUR ET/OU OPÉRATEUR NE SONT PAS RESPECTÉS PAR LE CLIENT.

**11. LE CLIENT RECONNAÎT ÊTRE INFORMÉ QU'UNE SAUVEGARDE DE SES DONNÉES PEUT ÊTRE PRÉALABLEMENT NÉCESSAIRE À L'INTERVENTION DE CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES SI LE TERMINAL LE PERMET. SI LE SUPPORT NE LE PERMET PAS OU SI LE CLIENT REFUSE D'ACCÉDER À UNE TELLE SAUVEGARDE, LE CLIENT RECONNAÎT AVOIR ÉTÉ INFORMÉ QUE L'INTERVENTION DE CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES PEUT ENTRAÎNER LA PERTE DE TOUT OU PARTIE DE SES DONNÉES ET EN ACCEPTE LES CONSÉQUENCES. LE CLIENT RECONNAÎT ÉGALEMENT QUE TOUTE INTERVENTION, PEUT, ENTRAÎNER LA PERTE DE CERTAINES FONCTIONNALITÉS DU MOBILE, DANS CE CADRE CLINIQUE DU MOBILE INFORMERA ORALEMENT ET/OU PAR ÉCRIT LA PERSONNE.**

**12. EN CE QUI CONCERNE LE CAS DE FORCE MAJEURE, LA RESPONSABILITÉ DE CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES NE SAURAIT ÊTRE RECHERCHÉE EN CAS DE FORCE MAJEURE DANS SA DÉFINITION RÉSULTANT DE L'ARTICLE 1148 DU CODE CIVIL HABITUELLEMENT RETENU PAR LA JURIDICTION DE LA COUR DE CASSATION.**

**13. EN CE QUI CONCERNE LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS ET DONNÉES PERSONNELLES, CONFORMÉMENT À LA LOI RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS DE 6 JANVIER 1978 MODIFIÉE, LE CLIENT DISPOSE DU DROIT D'OPPOSITION, D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION DES DONNÉES LE CONCERNANT QU'IL EXERCE AUPRÈS DE LA CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES.**

**14. CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES GARANTIT LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS RECUEILLIES AUPRÈS DES CLIENTS ET S'ENGAGE, NOTAMMENT, À NE DIVULGUER AUCUNE INFORMATION DE CE TYPE À QUELQUES PERSONNES QUE CE SOIT, ET EN PARTICULIER ET À N'UTILISER AUCUNE DANS LE CADRE DE TOUTE AUTRE MISSION, POUR LE COMPTE DE TOUTE AUTRE PERSONNE, OU À DES FINS PERSONNELLES.**

**15. EN CE QUI CONCERNE LA LOI APPLICABLE, TOUTE QUESTION OU LITIGE RELATIFS À L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS SERA RÉGIE PAR LES LOIS FRANÇAISES.**

**16. EN CE QUI CONCERNE LE RÈGLEMENT DES LITIGES, CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES ET LE CLIENT S'EFFORCERONT DE RÉGLER À L'AMIABLE TOUT LITIGE CONCERNANT L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS. À DÉFAUT DE RÈGLEMENT AMIABLE, LA PARTIE LA PLUS DILIGENTE SAISIRA LA JURIDICTION COMPÉTENTE. CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES ÉLIT DOMICILE AU SIÈGE SOCIAL 28 RUE ELIE BERTHET 87000 LIMOGES**

**17. EN CE QUI CONCERNE LA VALIDITÉ DES CLAUSES, L'INVALIDITÉ D'UNE DES CLAUSES DES CONDITIONS GÉNÉRALES N'ENTRAÎNE PAS DE NULLITÉ DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES PARTIES S'ENGAGENT À LUI SUBSTITUER UNE CLAUSE SIMILAIRE LICITE.**

**CLINIQUE DU MOBILE LIMOGES  
EURL LIMOUZI COMMUNICATION  
28 RUE ELIE BERTHET  
87000 LIMOGES**

**SIREN 83846361000017**